

## ETUDE HISTORIQUE

### *Au Moyen Âge*

Mentionnée en 1228, l'église paroissiale de Yens, placée sous le vocable de saint Jacques, est rattachée à Saint-Livres à la Réforme<sup>2</sup>. Au début du 15<sup>e</sup> siècle, la cure et le cimetière se trouvent à proximité du sanctuaire qu'un incendie semble avoir détruit – à l'exception du clocher – à la fin du 16<sup>e</sup> siècle. L'église réformée est ensuite reconstruite, probablement vers 1600. Notons que l'étude complète de la paroisse de Yens, déjà ébauchée en 1999<sup>3</sup>, dépasse le cadre de ce mandat. Hormis une connaissance plus approfondie du contexte historique local et, peut-être, de l'histoire du bâti ancien, elle n'apporterait pas grand-chose à ce rapport en regard du faible niveau de conservation de la substance. Force est de constater que le temple a effectivement subi d'importantes transformations<sup>4</sup> qui l'ont profondément changé. Par ailleurs, il ne fait pour l'heure l'objet d'aucun projet de transformation/rénovation.

### *Première moitié du 18<sup>e</sup> siècle*

Leurs Excellences de Berne acquièrent, en 1701, la baronnie d'Aubonne dont fait partie le village de Yens. L'année suivante, ils chargent le commissaire Antoine-Michel GIGNILLIAT de faire un état des lieux des quarante-deux temples des baillages de Morges, Nyon et Aubonne. Le plan de l'église de Yens de 1702<sup>5</sup> (Fig.2) illustre les changements fréquemment effectués dans les églises catholiques à la Réforme. En effet, entre 1536 et 1702, le chœur de l'église de Yens – désormais temple – est séparé de la nef par un mur élevé à la hauteur de l'arc triomphal, tout de même pourvu d'un passage. En 1702, il est utilisé comme « sépulture », autrement dit comme chapelle funéraire.

Ce précieux document indique qu'aucun édifice n'est construit, au début du 18<sup>e</sup> siècle, autour du temple. La nef rectangulaire comprend, à l'ouest, une galerie supportée par des piliers munie d'un escalier ainsi qu'une entrée latérale au sud. Le clocher médiéval, sommé d'une flèche ajoutée en 1720<sup>6</sup>, dispose de son propre accès. Les deux portes, situées face au cimetière, sont abritées par un grand porche aménagé à une date inconnue.

Le plan cadastral de 1730-1740<sup>7</sup> (Fig.3) représente le temple allongé, dépourvu d'annexes et entouré d'une vaste parcelle englobant le parvis et le cimetière, probablement ceinte d'un mur de soutènement en pierre. Nous ne disposons d'aucune information particulière et pertinente concernant

---

<sup>2</sup> *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), article « Yens », version online consultée en novembre 2023.

<sup>3</sup> Jean-Daniel Correvon, Jean-Jacques Maison, Jean-François Tréhan, *Histoire de la paroisse de Saint-Livres et Yens*, 1999, p. 33.

<sup>4</sup> Voir notamment Correvon, Maison, Tréhan, *Histoire de la paroisse*.

<sup>5</sup> Archives cantonales vaudoises (ACV), Gc 1483, *Plans et façades de 42 temples situés dans les baillages de Nyon, Aubonne et Morges, dressés par Antoine Gignilliat, 1702*, f°10.

<sup>6</sup> *Guide artistique de la Suisse* (coll.), tome 4a, Berne, 2011, p. 284.

<sup>7</sup> ACV, Gb 188/a 1, 1<sup>er</sup> exemplaire, f°1, *Plans du village et territoire de Yens signés par feu Pierre-Abraham-Rodolphe Gaulis, châtelain et commissaire, et Pierre Tissot, 1730 et 1740*.

la suite du 18<sup>e</sup> siècle. La seule mention glanée au cours de nos recherches mentionne que la charpente de l'église est reconstruite autour de 1800<sup>8</sup>.

### **Première moitié du 19<sup>e</sup> siècle**

Le 4<sup>e</sup> exemplaire du plan cadastral de 1730-1740 renferme des annotations relatives à sa vérification en 1807<sup>9</sup> (Fig.4). En plan, aucun changement n'est à signaler à l'exception de l'ajout de latrines au levant de l'ancien chœur de l'église, mais la lecture des renvois fournit des précisions instructives. Le n°60 correspond à une maison aménagée dans l'ancien chœur avec un logement pour l'instituteur ; le greffe et les archives de la toute nouvelle Commune de Yens en occupent l'étage supérieur. Le n°61 fait référence au temple avec la tour du clocher et un couvert. Au début du 19<sup>e</sup> siècle, l'ancien chœur désacralisé remplit par conséquent une fonction entièrement profane. Toute mention à la chapelle funéraire a disparu.

#### *1811-1812, construction du bâtiment au nord du temple (ancienne maison d'école/logement) :*

En avril 1806, la Municipalité adopte un plan d'instruction destiné à la première école de la Commune<sup>10</sup>. En réponse à la nécessité de trouver des locaux pour dispenser les cours et loger convenablement l'instituteur, elle décide, en avril 1810, d'adosser un nouveau bâtiment à la façade nord du temple : « de faire un logement à coté de leglise pour le petit regent attendu qu'il ne peut rester dans le même corps vu qu'une partie de son logement doit être mis en auberge. Elle charge (...) d'examiner avec un expert [...] de voir ce qui est convenable de faire pour opérer le tout de la manière la plus convenable (...) ». Le 6 mai, on se met en quête du bois destiné à la charpente qui va être réalisée d'après les plans d'[Auguste] GRAND, charpentier établi à Villars-sous-Yens. Les soumissionnaires pour les travaux de maçonnerie sont David PAILLARD et Jacob PAILLARD d'Apples. Le 6 octobre « délibéré qui sera fait trois fenêtres, à l'étage au bâtiment que la Commune fait pour le logement du Régent, dont deux seront du côté du vent et une du côté de lac ». Le 7 octobre « délibéré de faire six chambres à cheminées du côté de bize du logement neuf que la Commune fait pour un des Régent, qui serviront pour le logement des Pauvres » pourvu d'une porte cintrée indépendante du logement du régent selon le procès-verbal du 21 octobre. Le 14 mars 1811, la Commune signe des conventions avec les charpentiers Abram MEUTER et Henry HERBERT ainsi qu'avec le maçon Barthelemi JORDAN. Le 2 octobre, il est décidé de construire un ratelier dans la cuisine du régent et de « faire carronné sur le galetas de son logement ». Le potier de terre Jacques BUXET de Romainmôtier fait un fourneau – disparu – en catelles vertes et blanches pour la chambre de l'école en octobre 1811. Les travaux sont assurément terminés en 1813, puisque le registre de cadastre enregistre une augmentation de taxe de 1'000 frs pour la construction du logement de l'instituteur<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> Archives communales de Yens (AC), G23 b, *Bâtiments publics. Eglise (1800-1863), Lettre*, 18 mars 1800.

<sup>9</sup> ACV, Gb 188/a 4, 4<sup>e</sup> exemplaire, f°1, *Plans du village et territoire de Yens* signés feu Pierre-Abraham-Rodolphe Gaulis, châtelain et commissaire, et Pierre Tissot, 1730 et 1740, avec annotations du début du 19<sup>e</sup> siècle.

<sup>10</sup> AC Yens, A1, a4, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*. Toutes les informations du paragraphe qui suit sont issues de ce volume sans pagination.

<sup>11</sup> ACV, Gf 188/1, *Cadastre B et F, 1807-1828*, f°462.

La gestion des abords du temple préoccupe également les autorités à la même période. En novembre 1811, il est question du déplacement du cimetière, très certainement pour des raisons de salubrité. Ce dernier est désaffecté autour de l'église et déplacé en 1812<sup>12</sup>.

Le plan cadastral de 1824-1825<sup>13</sup> (Fig.5-6) représente le temple entièrement englobé, au nord et l'est, par un bâtiment mixte. A l'est, un corps de bâtiment de plan irrégulier, identifié comme « remise », remplit une fonction en partie rurale puisqu'il abrite une écurie et un fenil selon le procès-verbal de taxation des bâtiments<sup>14</sup>. Le bâtiment allongé au nord, construit en 1811-1812, sert de « maison ». La façade sud du temple comprend un important « couvert » et un contrefort à l'angle sud-ouest du temple, ainsi qu'un escalier d'accès à la remise. Il est difficile de situer le hangar dont la construction en 1825 est attestée par le registre de cadastre<sup>15</sup>.

En 1841, le maître fondeur Samuel TRÉBOUX à Corsier-sur-Vevey procède à la refonte d'une ancienne cloche pour en réaliser une nouvelle<sup>16</sup>.

En décembre 1847, le fourneau de la grande salle est déplacé dans l'église, que l'on désire chauffer<sup>17</sup>.

### **Deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle**

*1861-1862, construction du nouveau collège :*

**L'architecte Charles MAUERHOFER** : En séance du 31 décembre 1858, le Conseil municipal se prononce pour la construction d'un nouveau collège<sup>18</sup>. Le 23 mai 1861<sup>19</sup>, il adopte les plans et le devis (12'000 frs)<sup>20</sup> présentés par l'architecte Charles MAUERHOFER (1831-1919). La formation et les premières années d'activité professionnelle de ce natif de Lausanne, membre d'une famille d'artisans du bâtiment, sont mal connues. Charles semble d'abord travailler avec son père Emmanuel (1803-1895), entrepreneur en maçonnerie. En 1861, il entame une collaboration de huit ans avec l'architecte Henri BOISOT (1811-1873). Il travaille ensuite seul, puis, dès 1884, avec son fils Henri (1858-1894), diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Associé autour de 1900 avec l'architecte Adrien VAN DORSSER (1866-1957), très vite rejoint par Charles-François BONJOUR (1870-1961), Charles MAUERHOFER participe à des concours et honore d'importantes commandes lausannoises (par exemple, le temple

---

<sup>12</sup> Correvon, Maison, Tréhan, *Histoire de la paroisse*, p. 33 ; plusieurs mentions figurent aussi dans AC Yens, A1 a4, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, pas de numéros de folios.

<sup>13</sup> ACV, Gb 188/c 1 et c2, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> exemplaires, f°1, *Plans de Yens signés par Abram-Louis Apothéloz, 1824-1825*.

<sup>14</sup> ACV, GEB 188, *Procès-verbaux de la commission chargée de la révision du cadastre des bâtiments pour le district de Morges, Commune de Yens, 1836-1840, n°114-117*.

<sup>15</sup> ACV, Gf 188/1, *Cadastre B et F, 1807-1828, f°462*.

<sup>16</sup> AC Yens, G23 g, *Bâtiments publics. Cloches (1841-1884)*.

<sup>17</sup> AC Yens, A1, a5, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, f°162-263.

<sup>18</sup> AC Yens, A1, a6, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, f°84.

<sup>19</sup> AC Yens, A1, a6, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, f°102.

<sup>20</sup> Nous n'avons pas trouvé les plans et le devis relatifs à cette construction, mais les procès-verbaux du Conseil et de la Municipalité regorgent heureusement d'informations intéressantes, notamment sur les artisans.

Saint-Paul et l'Hôtel Savoy). Bien que peu reconnu, Charles MAUERHOFER est un architecte dont le travail a impacté le développement de Lausanne à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant<sup>21</sup>.

La construction du collège de Yens – et le projet de transformation du bâtiment nord et du temple dont nous parlerons plus loin – font partie des réalisations menées en collaboration avec Henri BOISOT. Si leur activité commune est mal connue, les précieuses informations réunies par Adrien HÜRLIMANN établissent toutefois qu'ils ont œuvré ensemble à la transformation du théâtre de Marterey en chapelle de l'Église libre en 1862 et à la restauration de l'église Saint-François en 1865<sup>22</sup>. Le collège de Yens est la seule commande connue, à ce jour, confiée à BOISOT ET MAUERHOFER – et suivie par MAUERHOFER seul – hors de la capitale vaudoise.

**Chronique d'une construction – 1861** : Les entrepreneurs choisis d'entente avec l'architecte en séance de la Municipalité du 19 octobre 1861 sont Samuel (ou Pierre) MEYLAN de Saint-Livres pour la charpente, TEDESCO à Pampigny pour la maçonnerie, Charles CARDIS à Luins pour la menuiserie, MUSY (qui décède en cours de chantier) & MOUTHY à Aubonne pour la serrurerie, les frères SORZIO à Aubonne pour la gypserie et Emmanuel TRUAN à Aubonne pour la ferblanterie<sup>23</sup>. Le 23 novembre, la Municipalité appelle les citoyens à participer aux corvées de coupe du bois nécessaire à la construction du collège<sup>24</sup>. Le 13 décembre, le tailleur piémontais GAMBA est rémunéré pour l'acheminement de granit<sup>25</sup>. Le 19 décembre, les archives et les meubles appartenant aux autorités déménagent dans le local voûté du syndic VALETTE, pour laisser le champ libre à la démolition de l'ancien chœur. Durant les travaux, les séances se tiennent à l'auberge communale et l'école a lieu dans l'appartement d'un citoyen du village<sup>26</sup>. Au commencement du chantier, il est question de nommer un suppléant à l'architecte pour veiller au bon déroulement des travaux<sup>27</sup>. Le 21 décembre, un accord est passé avec Isaac CHAUVY de Verney au sujet de l'approvisionnement et de l'acheminement du sable et du gravier<sup>28</sup>. Les démolitions sont en cours à la fin de l'année 1861, car « de bois vieux débris du collège » font l'objet d'enchères publiques le 29 décembre<sup>29</sup>.

**Chronique d'une construction – 1862** : Le 9 janvier 1862, comme aucun surveillant n'a été trouvé pour remplacer l'architecte et que les travaux vont bon train, la Municipalité nomme en urgence le menuisier Jacques ANDRÉ à cette fonction<sup>30</sup>. Le même jour, les autorités sont informées de la création d'un consortium, conclu le 24 décembre 1861, entre les maçons TEDESCO, BRELAZ père & fils et Henri METTRAL<sup>31</sup>. Le 1<sup>er</sup> février, « la Municipalité vote en principe l'établissement d'une cave sous le

---

<sup>21</sup> Les éléments biographiques sont tirés de la contribution d'Adrien Hürlimann, « Charles Mauerhofer, un architecte lausannois oublié », in *Monuments vaudois*, 12, Lausanne, 2022, pp. 38-45.

<sup>22</sup> Hürlimann, « Charles Mauerhofer », p. 40.

<sup>23</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°487.

<sup>24</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°491.

<sup>25</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°492.

<sup>26</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°488-489.

<sup>27</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°492-493.

<sup>28</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°493.

<sup>29</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°493.

<sup>30</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°495.

<sup>31</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°495.

Collège d'après les directions de l'Architecte »<sup>32</sup>. Le 27 mars, le syndic annonce que la molasse extraite de la carrière de Crissier est prête à être acheminée à Yens dès que l'architecte en aura contrôlé la qualité<sup>33</sup>. Le 13 avril, la décision de poser un portail en granit pour la porte de la cave est notifiée<sup>34</sup>. Le 26 juin, une discussion a lieu avec Charles MAUERHOFER au sujet de la forme de la toiture à l'est (pan brisé au lieu du pignon projeté), mais les plans sont finalement suivis<sup>35</sup>. Le 3 juillet, le maître d'ouvrage choisit, d'entente avec le charpentier MEYLAN, de lambrisser le toit<sup>36</sup>. Le 22 octobre, la Municipalité décide d'utiliser les anciennes pierres des escaliers qui menaient à l'église pour couvrir les coulisses (canalisations) des égouts du collège et commande de nouveaux escaliers en granit au maître tailleur Jean DETUZZ (?)<sup>37</sup>. A la fin du mois d'octobre, les travaux semblent terminés, car les autorités offrent un repas aux maîtres « à l'occasion de la reconnaissance du Collège »<sup>38</sup>.

A la fin de l'année 1862, les locaux (caves, latrines et galetas) du collège neuf sont répartis entre les différents occupants. La salle du rez-de-chaussée et les latrines n°1 sont destinées à la « troisième école » sous réserve que la Municipalité puisse utiliser ladite salle ; la salle du premier étage et les latrines n°2 sont pour les garçons ; celle du second étage et les latrines n°4 sont réservées aux filles ; les latrines n°3 sont à disposition des autorités et du régent, Marc ROLAND qui vit dans l'appartement<sup>39</sup>. Le 20 décembre, les vieilles portes et les planches issues de la démolition sont mises en vente<sup>40</sup>. Le 27 décembre, les comptes faits avec le maître charpentier Pierre MEYLAN nous apprennent qu'il a fourni 3'200 tuiles neuves pour le prix de 144 frs<sup>41</sup>. Enfin, les dépenses de l'année 1862 pour la construction du collège se soldent sur un montant de 17'051 frs<sup>42</sup>.

*1863-1864, transformation et réaffectation du bâtiment au nord du temple (ancienne maison d'école/logement) :*

**Projet de l'architecte Charles MAUERHOFER :** Une fois le nouveau bâtiment scolaire terminé et en fonction, la Commune décide, le 20 juin 1863<sup>43</sup>, de s'atteler à la transformation et à la rénovation de l'ancienne maison d'école/logement, soit le bâtiment construit au nord du temple en 1811-1812. Visiblement satisfaite des prestations fournies par Charles MAUERHOFER, elle fait à nouveau appel à l'architecte lausannois qui établit un projet et un devis (5'110 frs). Datés de mai 1863<sup>44</sup>, les plans (Fig. 7-14) sont extrêmement intéressants, notamment parce qu'ils comprennent un relevé de l'état existant, partiellement disparu lors des transformations de 1863-1872. Le rez-de-chaussée du bâtiment nord

---

<sup>32</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°498 ; A1, a6, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, f°106.

<sup>33</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°502.

<sup>34</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°503.

<sup>35</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°508.

<sup>36</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°508.

<sup>37</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°523.

<sup>38</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°523.

<sup>39</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°525.

<sup>40</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°528.

<sup>41</sup> AC Yens, A2, a3, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°530.

<sup>42</sup> AC Yens, B1, b2, *Comptes*, pas de numéros de folios.

<sup>43</sup> AC Yens, A1, a6, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, f°120.

<sup>44</sup> AC Yens, G23 b, *Bâtiments publics. Eglise (1800-1863)*.

(Fig.7), jusqu'à peu utilisé comme maison d'école, se présente comme deux grandes salles de part et d'autre d'un étroit hall d'entrée précédé par un perron. La salle à l'est comporte trois baies percées au nord, tandis que l'autre pièce, à l'ouest, est éclairée par trois ouvertures aménagées au couchant ; une colonne supporte le plafond. Une volée de marches mène à l'étage occupé par deux appartements, dont celui de l'instituteur ; on y trouve plusieurs chambres, deux cuisines et un cabinet (Fig.8). Un escalier tournant adossé au mur nord du temple permet d'atteindre le galetas.

Charles MAUERHOFER prévoit la réaffectation partielle du rez-de-chaussée en logement (Fig.9). La moitié orientale continue de faire office de salle pour l'école enfantine ; sa surface est néanmoins réduite à cause de l'aménagement d'une cuisine. Une cage d'escalier à volée droite avec repos intermédiaire occupe l'espace central de ce niveau. La moitié occidentale est compartimentée de telle sorte qu'elle abrite une cuisine, avec une nouvelle fenêtre au nord (à côté de la porte) et un évier dans l'embrasure, une chambre et un cabinet. Cette distribution reprend celle qui existait déjà à l'étage (voir Fig.8). Par ailleurs, l'architecte envisage de reconstruire entièrement la façade ouest en conservant le rythme des percements ; peut-être était-elle en mauvais état ? Parallèlement à ces transformations, MAUERHOFER propose de bâtir un nouveau bâtiment d'un niveau contre la façade nord du temple, détaché de l'ancienne maison d'école/logement. A la fonction rurale, cet édifice abrite des étables à porcs du côté de la rue, un bûcher à l'arrière et des latrines. A l'étage du bâtiment à rénover (Fig.10), la distribution des logements est légèrement modifiée, surtout dans l'appartement côté levant où la cuisine est déplacée. Les galandages sont reconstruits et les fenêtres agrandies. L'accès au galetas est maintenu dans le prolongement de la nouvelle cage d'escalier.

**Projet révisé :** Le projet proposé par Charles MAUERHOFER, soit la « reconstruction<sup>45</sup> du bâtiment pour logements des Régents et Maîtresses d'Ecole », est remis en question au début de l'année 1864 et soumis à l'examen d'une commission. Le rapport de cette dernière, rendu en février 1864<sup>46</sup>, se déclare favorable aux plans dressés par l'architecte lausannois, mais doute que le devis soit réaliste. La commission estime, en outre, qu'« il n'est pas d'une absolue nécessité de reconstruire tout à neuf la partie intérieure » et qu'il suffit de procéder à des transformations et à des réparations. Elle propose de modifier légèrement le projet de MAUERHOFER et se détermine comme suit : il conviendrait de « tirer parti de l'ancienne Sale d'Ecole, en y établissant un logement, restaurer le perron, ainsi que l'Escalier qui conduit à l'Etage, celui du galetas est aussi deffectueux, mais comme il n'y a pas une grande communication établie avec ce galetas qui est très petit, il pourrait encore rester, il y a aussi un coin de toit qui aboutit contre le clocher qui est mauvais, qu'il importerait de réparer (...). On aurait de cette manière trois logements, et la petite sale d'Ecole resterait pour école enfantine. Il y aurait peut être moyen de prendre pour faire une chambre au lieu d'une cuisine à la partie à vent [ouest] de cette sale (...). Mais il faudrait également, reconstruire la partie bise [est] destinée pour buatons à porcs et bucher dessus (...) en faisant les modifications suivantes : a. faire au rez-de-chaussée trois

---

<sup>45</sup> L'emploi de ce terme peut prêter à confusion, car il ne fait pas forcément référence à une reconstruction de fond en comble, mais peut désigner une transformation.

<sup>46</sup> AC Yens, G 23a, *Bâtiments publics. Ecoles (1864-1940), Rapport de la commission pour la construction du collège*, février 1864 ; voir aussi A1, a6, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, f°124.

buatons à porcs au lieu de deux. b. placé les auges intérieurement plus tôt qu'extérieurement c. monté deux bouts de mur jusqu'à la hauteur des poutres à bise et à joux ». La commission privilégie, enfin, d'établir une communication verticale contre la façade orientale du bâtiment qui permettrait une liaison aisée entre le bûcher, l'école, le logement et le galetas par le biais d'escaliers (marches en chêne et limons en sapin) (Fig.11).

Au terme de son rapport, la commission autorise la Municipalité à réaliser les travaux selon les plans de Charles MAUERHOFER en tenant compte de ses propositions. Par conséquent, il est décidé, en mars 1864, de revenir sur la décision prise en juin 1863 et de ne procéder qu'aux réparations les plus importantes pour un montant maximal fixé à 6'500 frs. Le charpentier Auguste GRAND adapte les plans et le devis de MAUERHOFER et fait exécuter les travaux<sup>47</sup>. Le projet revu aboutit finalement à la transformation presque complète de l'ancienne maison d'école en logements et à la construction de la dépendance rurale de plusieurs niveaux au levant du bâtiment, communiquant avec ce dernier par le biais d'un escalier en bois. Si MAUERHOFER n'avait pas prévu, semble-t-il, de fermer la dépendance sur toutes ses faces, Auguste GRAND avait quant à lui compté, dans son devis, la réalisation des fondations en parpaings et la fermeture du bûcher au premier étage à l'aide de « gros plots » et au deuxième « en carrelets » jointoyés au ciment.

La Commune de Yens s'est prioritairement occupée, en 1864, de la transformation du bâtiment nord, différant pour l'instant la restauration de l'église sur laquelle s'était également penché Charles MAUERHOFER en 1863.

#### *1869-1870, restauration et transformation de l'église :*

En 1867, l'état de l'église – précisément les fenêtres de la nef et de la tour du clocher – préoccupe à nouveau les autorités qui, voulant éviter des réparations ponctuelles, préfère entamer une campagne complète de travaux<sup>48</sup>.

En juillet 1869, le tailleur de pierre Simond TRIVELLAZ confectionne de nouvelles marches en granit pour l'escalier de l'entrée de l'ancien collège (au nord) et la descente pour aller aux बातons<sup>49</sup>.

Le 16 août 1869, la décision est prise de lancer les travaux à l'église – dont les murs sont en mauvais état, précise le procès-verbal – conformément au plan dressé en 1863 par Charles MAUERHOFER et au devis qui s'élève à 3'985 frs<sup>50</sup>. Comme pour l'ancienne maison d'école/logement, le relevé de l'état existant de 1863 renseigne sur les dispositions avant ces interventions. La façade sud de l'église (Fig.12) dispose de petites baies cintrées et de deux entrées, l'une cintrée dans l'église, l'autre dans le clocher.

---

<sup>47</sup> AC Yens, A1, a6, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, f°132-133 ; G23 a, *Bâtiments publics. Ecoles (1864-1940)*, *Devis approximatif pour quelques réparations à l'ancienne maison d'école de Yens, avec la construction d'une appendice pour étable à porcs, bûcher, latrines au-dessus, et communication avec l'école enfantine et logement au-dessus. Celui-ci en modification de celui dressé par Monsieur l'architecte Mauerhofer (en 1864)*, 3 août 1864.

<sup>48</sup> AC Yens, A1, a6, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, f°156-157.

<sup>49</sup> AC Yens, A2, a4, *Procès-verbaux de la Municipalité*, pas de numéros de folios.

<sup>50</sup> AC Yens, A1, a6, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, f°185.

Le porche, qui s'arrêtait à la hauteur du clocher en 1702 (*voir Fig.2*), abrite désormais aussi la porte du clocher. La flèche ne comprend ni lucarnes ni horloges. A l'intérieur, la nef est recouverte d'un voûtement en berceau (*Fig.13*) et des piliers supportent la galerie. En plan (*Fig.9*), nous constatons que le passage entre l'église et le clocher, qui existait en 1702, a été condamné et que la base du clocher a été consolidée par un contrefort ainsi que des renforts au niveau des murs du côté sud. Le projet de Charles MAUERHOFER (*Fig.14*) prévoit la restauration de l'église, mais surtout l'agrandissement et la modification des baies de la façade sud dans un vocabulaire d'inspiration gothique, de même que l'agrandissement du portail de la nef.

En septembre 1869, le charpentier Auguste GRAND à qui la Commune avait déjà confié, quelques années plus tôt, la révision des plans et l'exécution des travaux à l'ancienne maison d'école/logement, établit un devis pour la « reconstruction » de l'église d'un montant de 7'940 frs<sup>51</sup>. La moitié de la somme concerne les ouvrages de maçonnerie relatifs à la reconstruction de la façade sud consécutivement au percement des généreuses lancettes néogothiques. Les autres interventions sont la suppression de la voûte en bois de la nef au profit d'un plafond arrondi aux extrémités, la pose d'une nouvelle charpente, le remplacement de la galerie et la réfection du plancher. La confection de la porte d'entrée et de la chaire, en chêne et en noyer, fait également partie du devis.

Au début de l'année 1870, Auguste GRAND doit fournir les parties manquantes pour le plancher de l'église et le gypcier nettoie et donne la dernière couche aux murs<sup>52</sup>. Le 12 juin, la Municipalité dresse le cahier des charges pour les travaux de « rustication [ou recrépissage] de l'Eglise et du clocher ainsi que pour confectionner des grilles en fer avec portes (...). Rustication du clocher (...) : la Municipalité fournira tous les matériaux nécessaires chaux, sable et ciment ; les murs seront tous repiqués. Rustication de l'Eglise (...) : il sera fait une teinte à la face de l'Eglise et du clocher. » La taille et l'espacement des barreaux des grillages sont définis avec précision. La réalisation de la porte et de la grille est attribuée à Adolphe DEGAILLER de Bière et les travaux sur les murs de l'église et du clocher sont confiés à Joseph BOGIA. Le serrurier GROSJEAN est payé pour « le posage des rideaux des fenêtres de l'Eglise »<sup>53</sup>. En avril 1870, les travaux sont terminés, puisqu'il est question de l'inauguration de l'église<sup>54</sup>.

#### *1872-1878, travaux complémentaires et finitions :*

Au printemps 1872, la Municipalité décide de créer deux lucarnes sur l'église et d'installer une balustrade aux « escaliers extérieurs » du collège côté levant ainsi qu'à la « plateforme » (sans doute le préau de l'école). Le 10 mars, elle établit les conditions pour la balustrade en fer dont la confection est adjugée au maréchal Marc BOULAZ de Yens<sup>55</sup>. Le 28 juillet, « la Municipalité communique au Conseil

---

<sup>51</sup> ACV, K XIV 367, *Devis pour la reconstruction de l'Eglise de la Commune de Yens en 1869*, 11 septembre 1869.

<sup>52</sup> AC Yens, A2, a4, *Procès-verbaux de la Municipalité*, pas de numéros de folios

<sup>53</sup> AC Yens, A2, a4, *Procès-verbaux de la Municipalité*, pas de numéros de folios ; voir aussi B1, b2, *Comptes*, pas de numéros de folios, pour les dépenses relatives aux bâtiments en 1870.

<sup>54</sup> AC Yens, A1, a6, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, f°189.

<sup>55</sup> AC Yens, A2, a4, *Procès-verbaux de la Municipalité*, pas de numéros de folios.

un plan concernant : 1° La construction d'une chambre au galetas du collège pour le service de Monsieur le Régent. 2° De construire des latrines en dehors du Bâtiment »<sup>56</sup>.

En 1873, les autorités communales déplorent les fréquentes dépenses occasionnées par la réparation de l'horloge du clocher et estiment qu'il est temps d'en acquérir une nouvelle<sup>57</sup>. Elle décide en outre de faire poser des barrières à l'intérieur du collège<sup>58</sup>. Le 2 mai 1874, les conditions sont établies pour la confection et la pose de la nouvelle horloge, ouvrages confiés à Louis CROB de Granges-près-Marnand pour le prix de 1'500 frs<sup>59</sup>. Il est vraisemblable que les quatre lucarnes à la base de la flèche, munies d'horloges, soient créées à ce moment ; elles existent en tous cas déjà vers 1900 (*voir Fig.16*).

Le 16 août 1874, le cahier des charges pour revernir les contrevents du collège, ainsi que les portes du collège et de l'église, est élaboré : « Les joints des contrevents et portes devront être cimentés ; la couleur à donner aux contrevents du collège sera verte, la porte d'entrée sera de couleur de bois dur, les barrières du perron seront brunes. Les grilles de l'Eglise seront passées au minimum gris. La porte d'entrée du clocher aura la couleur grise. Il sera fait trois couches à chaque chose. » Les travaux sont confiés à Louis HERREN à Aubonne<sup>60</sup>. Des réparations aux chambres d'école sont également mentionnées à cette époque, sans qu'on en sache plus.

Le 5 mai 1877, la Municipalité prévoit d'élever un mur de soutènement de 20 m de long devant l'ancien collège, à l'est et à l'ouest, avec des couvertes en granit<sup>61</sup>.

La construction d'un réservoir et d'une fontaine « vers l'ancien collège » est un vœu renouvelé pour la deuxième fois en 1876<sup>62</sup> qui se concrétise en mars 1878<sup>63</sup>. Il s'agit du couvert au nord du collège dont la fontaine a disparu, taxé en 1881<sup>64</sup> et dessiné sur plan cadastral de 1883<sup>65</sup> (*Fig.15, cercle rouge*). Ce plan représente le collège construit en 1861-1862, le bâtiment nord transformé en 1864, la dépendance rurale bâtie en 1864 et l'église transformée et restaurée en 1869-1870. Le porche antérieur, encore imposant sur le plan de 1824-1825 (*voir Fig.5-6*), a disparu, probablement en 1869-1870, au profit d'un édicule plus petit au toit plat qui n'abrite plus que l'entrée de l'église et qui figure sur des photographies du début du 20<sup>e</sup> siècle (*Fig.16-17*).

Une ancienne cloche est refondue par Gustave TRÉBOUX à Vevey et installée en 1884<sup>66</sup>.

### **Première moitié du 20<sup>e</sup> siècle**

---

<sup>56</sup> AC Yens, A1, a6, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, f°205.

<sup>57</sup> AC Yens, A1, a6, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, f°210

<sup>58</sup> AC Yens, A1, a6, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, f°226

<sup>59</sup> AC Yens, A2, a4, *Procès-verbaux de la Municipalité*, pas de numéros de folios.

<sup>60</sup> AC Yens, A2, a4, *Procès-verbaux de la Municipalité*, pas de numéros de folios.

<sup>61</sup> AC Yens, A2, a4, *Procès-verbaux de la Municipalité*, pas de numéros de folios.

<sup>62</sup> AC Yens, A1, a6, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, f°245.

<sup>63</sup> AC Yens, A1, a6, *Procès-verbaux du Conseil, puis de la Municipalité*, f°283-284.

<sup>64</sup> ACV, SB 234/1304, *Cadastré*, 1883-1962, f°520.

<sup>65</sup> ACV, Gb 188/d 1/1, 1<sup>er</sup> exemplaire, f°1, *Plans de Yens signés par Frédéric Savioz*, 1883.

<sup>66</sup> AC Yens, G 23g, *Bâtiments publics. Cloches* (1841-1884).

L'électricité est introduite au temple en 1904. Les vitraux sont posés en 1922 par les verriers lausannois GUIGNARD & SCHMIT ; ils sont restaurés en 1989 par l'atelier WEYHE.

*1940-1941, agrandissement du logement des institutrices (bâtiment nord) et réfection du clocher :*

Un nouveau corps de bâtiment est construit en 1940<sup>67</sup> à l'ouest, dans le prolongement de l'ancienne maison d'école/logement par l'architecte Charles-Paul SEREX (1899-1978) de Morges. Il se compose d'une chambre par étage pour les appartements des institutrices, de W.C. et d'une buanderie (Fig.18). Le cahier de soumission fournit des détails sur les matériaux de construction utilisés : plafonds en planches de roseaux, peinture à l'huile sur les menuiseries extérieures, peinture au silicate sur les façades et pose de papiers peints, par exemple<sup>68</sup>. Les entreprises engagées sont PELLEGRINO Frères à Morges pour la maçonnerie, les fers et le cimentage, Robert et Charles ANDRÉ de Yens pour les travaux de charpente, menuiserie, serrurerie et vitrages, et Henri BUZZI à Yens pour la peinture et la gypserie.

Charles-Paul SEREX enchaîne immédiatement avec la réfection partielle du clocher. Les travaux de découverte, couverture et ferblanterie sont confiés à l'entreprise H. DURAND à Yens. Le piquage de la maçonnerie de la face ouest, le dégarnissage des joints, la suppression du crépi sur le grès des baies de l'étage des cloches, le recrépissage de la tour et la pose de nouveaux joints dans l'encadrement de la baie des cloches sont également prévus<sup>69</sup>. Nous ne savons pas à qui ont été adjugés les travaux de maçonnerie.

*1943-1944, restauration du temple et divers travaux au collège :*

En octobre 1943, la somme de 10'000 frs est allouée pour la restauration du temple pour laquelle un jeune architecte de Morges, M. PORRET, a présenté des plans et un devis<sup>70</sup> dont nous n'avons trouvé aucune trace dans les archives communales. Préavisé favorablement par l'archéologue cantonal Louis BOSSET, le projet est subventionné par l'Etat de Vaud<sup>71</sup>. Le 1<sup>er</sup> novembre, le Conseil communal accorde 2'500 frs pour la réfection des façades et de la tour du clocher du temple et 250 frs pour l'achat d'un système de chauffage<sup>72</sup> ; un nouvel orgue est également acquis. Au printemps 1944, Numa ROSSIER procède au blanchissage de la salle du rez-de-chaussée<sup>73</sup> et à la réfection de la cuisine de l'appartement du collège<sup>74</sup>. Bien que l'inauguration du temple ait eu lieu le 13 février 1944<sup>75</sup>, les travaux se poursuivent : l'entrepreneur MAZZONE à Apples recrépit la façade de l'église et construit un mur de clôture du préau<sup>76</sup>. Un crédit supplémentaire lui est accordé, le 24 juillet 1944, pour les travaux

---

<sup>67</sup> AC Yens, A1, a10, *Procès-verbaux du Conseil communal*, f°67.

<sup>68</sup> AC Yens, G 23a, *Bâtiments publics. Ecoles (1864-1940), Devis établi par Charles-Paul Serex et Tableau de soumissions*, s.d. [1940].

<sup>69</sup> AC Yens, G 23a, *Bâtiments publics. Ecoles (1864-1940), Soumission établie par Charles-Paul Serex*, s.d. [1941].

<sup>70</sup> AC Yens, A1, a10, *Procès-verbaux du Conseil communal*, f°105.

<sup>71</sup> ACV, AMH A 186/3, *Yens, église réformée anciennement Saint-Jacques, 1943-1958*.

<sup>72</sup> AC Yens, A1, a10, *Procès-verbaux du Conseil communal*, f°106-107.

<sup>73</sup> AC Yens, A2, a7, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°198.

<sup>74</sup> AC Yens, A2, a7, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°229.

<sup>75</sup> AC Yens, A2, a7, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°188-189.

<sup>76</sup> AC Yens, A2, a7, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°202, 204.

de recrépissage et la remise en état des encadrements en molasse<sup>77</sup> ; sa note finale se monte à 2'550 frs<sup>78</sup>.

Les années 1943-1944 sont marquées par la démolition du porche au sud de l'église et l'agrandissement de la fenêtre de la galerie située au-dessus. Elles sonnent le glas de l'accès direct à l'église, puisque seule la porte donnant accès au vestibule aménagé au rez-de-chaussée du clocher est maintenue (*Fig.19*). Les piliers de soutien de la galerie sont supprimés et l'escalier déplacé au nord du vestibule. Un nouveau plafond entièrement plat est posé un mètre plus bas que le précédent<sup>79</sup> à des fins esthétiques et pour améliorer le chauffage de l'église<sup>80</sup> ; « il est blanc, orné de grandes étoiles jaunes, de [...] et de chevrons vert clair. Du même coup, l'église s'en trouve tout éclairée. (...) Plancher neuf, badigeon neuf, fourneau neuf, galerie neuve, boiseries neuves, tout a été repris, refait. »<sup>81</sup>. Enfin, le mur oriental de la nef reçoit une peinture murale polychrome réalisée par le peintre de Jean GAGNEBIN (1911-1980). Les travaux ont coûté 25'000 frs. Des interventions ont probablement aussi été effectuées au collège dans ces mêmes années. Cette hypothèse est confirmée par les résultats des sondages stratigraphiques réalisés, en automne 2023, par l'atelier de conservation-restauration ST-DISMAS/GUYOT-JAMES<sup>82</sup>.

En septembre 1949, la paroisse de Yens sollicite à nouveau le soutien financier de l'Etat pour réparer la salle de paroisse que l'archéologue cantonal considère comme un « local relativement modeste, ne présentant aucun caractère historique ou artistique »<sup>83</sup>.

### **Deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle**

En 1954, le chauffage central est installé au temple et à la salle de paroisse<sup>84</sup>.

En 1955, deux cloches sont électrifiées par la fabrique d'horloges J. G. BAER à Sumiswald (BE)<sup>85</sup>.

L'archéologie cantonale donne son accord, en avril 1958, pour la réfection du clocher et de la toiture du temple ; la charpente usée requiert notamment des réparations (travaux d'entretien exempts d'un subside cantonal)<sup>86</sup>. En 1958, une nouvelle cloche issue de la fonderie H. RUETSCHI à Aarau rejoint les deux cloches du 19<sup>e</sup> siècle<sup>87</sup>.

---

<sup>77</sup> AC Yens, A2, a7, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°209.

<sup>78</sup> AC Yens, A2, a7, *Procès-verbaux de la Municipalité*, f°215.

<sup>79</sup> Correvon, Maison, Tréhan, *Histoire de la paroisse*, p. 35.

<sup>80</sup> ACV, AMH A 186/3, *Yens, église réformée anciennement Saint-Jacques, 1943-1958*.

<sup>81</sup> ACV, AMH A 186/3, *Yens, église réformée anciennement Saint-Jacques, 1943-1958*, coupure de presse « Le temple de Yens restauré ».

<sup>82</sup> Atelier St-Dismas, Olivier Guyot et Julian James, *Rapport de sondages, Ancien Collège, Place de la Cité 1, 1169 Yens*, 13 octobre 2023, non publié.

<sup>83</sup> ACV, AMH A 186/4, *Yens, salle de paroisse et autres*, s.d. [début du 20<sup>e</sup> siècle]-1955.

<sup>84</sup> Correvon, Maison, Tréhan, *Histoire de la paroisse*, p. 35.

<sup>85</sup> AC Yens, G 23f, *Bâtiments publics. Horloges (1833-1955)*.

<sup>86</sup> ACV, AMH A 186/3, *Yens, église réformée anciennement Saint-Jacques, 1943-1958*.

<sup>87</sup> Correvon, Maison, Tréhan, *Histoire de la paroisse*, pp. 34-35.

Les bans en bois actuels datent de 1972<sup>88</sup> ; ils ont été installés à la place de fauteuils du cinéma de Bière qui avaient été réemployés par la paroisse de Yens en 1960 en remplacement de bancs très inconfortables<sup>89</sup>.

En 1977, un budget de 24'000 frs est dédié à la réfection du toit et des murs du couvert de l'ancienne fontaine qui, dépourvu de bassin, sert désormais d'abri bus<sup>90</sup>.

En 1979, la somme de 68'000 frs est consacrée à l'aménagement, faute de place, d'une salle de classe dans un appartement de l'ancien collège<sup>91</sup>.

Enfin, l'architecte d'Aubonne Jean BETTEMS, réalise un relevé complet de l'ensemble de l'îlot en 1985<sup>92</sup> (*Fig.20*) dans des circonstances non déterminées.

---

<sup>88</sup> Correvon, Maison, Tréhan, *Histoire de la paroisse*, p. 35.

<sup>89</sup> Correvon, Maison, Tréhan, *Histoire de la paroisse*, p. 35.

<sup>90</sup> AC Yens, sans cote, *Préavis municipal*, 15 avril 1977.

<sup>91</sup> AC Yens, sans cote, *Préavis municipal*, 2 juillet 1979.

<sup>92</sup> AC Yens, sans cote, *Dossier de plans*, novembre-décembre 1985.